Contrat de location

d’une balise de détresse ou de tracking

Entre la société SIERRA ECHO, SARL au capital de 7500 EUR, 3 Rue Emile Péhant 44000 NANTES ci après dénommé « le Loueur », d'une part,

et

……………………………………………………………………………………………………….……….

……………………………………………………………………………………………………….……….

……………………………………………………………………………………………………….……….

……………………………………………………………………………………………………….……….

ci après dénommé « le Locataire », d'autre part.

Il a été convenu comme suit :

Article 1: Objet du Contrat

Le Loueur loue au Locataire …… balise(s) de détresse personnelle (PLB), une balise de tracking Globalstar Spot3 ou Delorme inReachSE ci-après dénommé « Balise » permettant l'identification et la localisation du Locataire.

Ce contrat est prévu pour débuter le ……..……………….

(date d’expédition par le Loueur, cachet du transporteur faisant foi)

et prendra fin le ………………..…….

(date de réception par le Loueur, date de l’accusé de réception du transporteur faisant foi)

Soit une durée de ………. jours (de date à date, début et fin inclus)

3 rue Emile Péhant - 44000 NANTES - France
tel. : +33 (0)2 53 35 88 66 - fax : +33 (0)2 53 35 88 67 - email: contact@sierraecho.fr

Siège social: Place Jean Monnet - Bât f - 56270 Ploemeur
SARL au capital de 7500€ - RCS Lorient B 481 893 717 - SIRET 48189371700019 – VAT NUMBER FR50481893717



Article 2 : Prix

Désignation	*Prix unitaire (TTC)*	*Quantité*	*Prix total (TTC)*
Location balise PLB	3.00€ / jour		
Location balise Spot3	5.00€ / jour		
Location balise InReachSE	8.00€ / jour		
Message envoyé ou reçu par une inReachSE	0.80€ / message		
Paramétrage (2 points de contact SOS + 1 contact messagerie)	10.00€	1(*)	10.00€
Paramétrage d'un contact de messagerie supplémentaire	1.00€		
Jeu de 4 piles Energizer Lithium AAA	12.50€		
Adaptateur allume cigare	10.00€		
Adaptateur secteur	10.00€		
Câble 1m	7.50€		
Câble 3m	15.00€		
Velcro « Dual-Lock »	2.00€		
Cartographie Sat-View	2.00€ / jour		
Paramétrage Sat-View	30.00€		
Code html pour intégration dans votre site	10.00€		
Lien "kmz" pour visualisation sur Google Earth	10.00€		

(*) le paramétrage de 2 points de contact SOS est obligatoire pour tout type de balise

Prix total de la location : ……..…. € TTC (hors frais de transport, voir Article 3)

Article 3 : Transport de la Balise

Le Locataire aura le choix de la date d'expédition par le Loueur (du lundi au vendredi, hors congés et jours fériés) ainsi que du transporteur en tenant compte de possibles aléas dans les délais d'acheminement (compter au moins 48 heures pour une livraison par Colissimo ou 24 heures pour une livraison par Chronopost).

Il est recommandé au Locataire de prendre possession de la Balise au minimum 24 heures avant son départ effectif.

Le Loueur ne pourra être tenu responsable d'éventuels retards de livraison dès lors qu'il a expédié la Balise à la date demandée par le Locataire en utilisant le transporteur sélectionné par le Locataire. Toutefois, le Loueur se réserve la possibilité de choisir un transporteur plus rapide pour rattraper un éventuel retard qui lui serait imputable.

3 rue Emile Péhant - 44000 NANTES - France
tel. : +33 (0)2 53 35 88 66 - fax : +33 (0)2 53 35 88 67 - email: contact@sierraecho.fr

Siège social: Place Jean Monnet - Bât f - 56270 Ploemeur
SARL au capital de 7500€ - RCS Lorient B 481 893 717 - SIRET 48189371700019 – VAT NUMBER FR50481893717



Désignation	*Commentaire*	*Prix (TTC)*	*Votre choix*
Colissimo Expert	La Poste Livraison en 48H Remise contre signature	11.00€	
Chronopost 18	Chronopost Livraison le lendemain avant 18H Remise contre signature	18.00€	
Chronopost 13	Chronopost Livraison le lendemain avant 13H Remise contre signature	25.00€	

En fin de location, le Locataire prendra toutes les dispositions afin d'acheminer la Balise au Loueur dans les délais prévus à l'Article 1.

Le coût de transport retour sera supporté par le Locataire qui s'assurera du bon conditionnement afin de garantir son arrivée en bon état.

En outre, le Locataire s'engage à communiquer au Loueur immédiatement le « numéro de traçabilité » du transporteur permettant de suivre l'acheminement du colis.

L'adresse de retour est :

SIERRA ECHO
3 Rue Emile Péhant
44000 NANTES

Dans le cas où la Balise ne serait pas retournée dans les délais prévus, le Loueur se réserve le droit de facturer au Locataire une pénalité de retard de 10 € par jour de retard/par balise.

Article 4 : Prise en charge de la Balise

Le Loueur programme la Balise et effectue un test avant son expédition au Locataire.

Dès réception, le Locataire devra vérifier son bon fonctionnement selon la procédure de rigueur pour le type de balise retenu (à télécharger sur www.sierraecho.fr).

Dans le cas où la Balise se révélerait défectueuse, le Locataire devra en informer le Loueur dans les 2 jours. Passé ce délai, le Loueur ne pourrait être tenu pour responsable de la mauvaise exécution du contrat. De même, dans le cas où le défaut était causé par une mauvaise utilisation, le Locataire devra en assumer la responsabilité.

Article 5 : Dépôt de garantie

Le montant du dépôt de garantie est fixé à 300 € TTC par balise et devra être versé au Loueur au moins une semaine avant le début de la période de location.

Ce dépôt de garantie a pour objet de garantir les détériorations ou la perte de la Balise. Après l'accomplissement des formalités de restitution, le dépôt de garantie sera détruit automatiquement ou rendu sur demande, dans un délai d'un mois maximum au Locataire.

En cas de détérioration de la Balise, de perte totale ou partielle, de non restitution des accessoires (housse, mousqueton) imputables au locataire ou pour lesquelles un doute subsiste, le remboursement du



dépôt de garantie pourra être différé jusqu'au règlement des frais correspondants par le Locataire.

La Balise est sous la responsabilité du Locataire jusqu'à sa restitution au Loueur. Il est responsable de toutes pertes, dégradation et mauvais usage dont pourrait être l'objet la Balise.

Article 6 : Frais additionnels

Le Locataire s'engage à payer les frais correspondants à la remise en état de fonctionnement de la Balise dont l'expertise sera établie par le Loueur (dans la limite de 300 € TTC par Balise).

Il est responsable de toutes pertes, dégradation et mauvais usage dont pourrait être l'objet la Balise. Le Loueur pourra déduire le montant des réparations sur le dépôt de garantie.

Article 7 : Résiliation anticipée

Si le Locataire renonce à la location et résilie le contrat, la perception de frais de résiliation anticipé par le Loueur se fera dans les conditions suivantes:

- Pas de pénalité si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début de la location,
- pénalité de 10 € par balise si l'annulation intervient moins de 29 jours avant le début de la location,

La présente clause ne s'applique pas en cas de force majeure.

Article 8 : Limite de responsabilité

Le Locataire déclare avoir pris connaissance du manuel d’utilisation de la Balise et en accepte expressément les conditions d'utilisation ainsi que les limitations.

D’un commun accord entre les parties, le Loueur ne peut être tenu qu’à une obligation de moyens dans le bon fonctionnement des équipements. Par ailleurs, dans le cas où la responsabilité du Loueur serait engagée, cette dernière sera limitée financièrement au remboursement du prix de la location à l’exclusion de toute autre indemnité de quelque type que ce soit.

Article 9 : Litige

En cas de litige, les parties signataires conviennent de porter leur différend devant les tribunaux compétents du ressort du siège du Loueur.

Fait à ………………. le ………………………….

Le Loueur	Le Locataire
Pour SIERRA ECHO	
Philippe WINUM	……………….

3 rue Emile Péhant - 44000 NANTES - France
tel. : +33 (0)2 53 35 88 66 - fax : +33 (0)2 53 35 88 67 - email: contact@sierraecho.fr

Siège social: Place Jean Monnet - Bât f - 56270 Ploemeur
SARL au capital de 7500€ - RCS Lorient B 481 893 717 - SIRET 48189371700019 – VAT NUMBER FR50481893717

